

REVIEW

L'Union Européenne vue par l'OCDE*

Radu Nechita**

Un rapport récent élaboré sous l'égide de l'OCDE est consacré aux mesures prioritaires nécessaires à l'achèvement du Marché Unique européen. L'objectif du rapport est d'identifier les entraves qui subsistent encore dans le cadre de ce marché ainsi que les mesures nécessaires à leur élimination. Les données utilisées sont les plus récentes disponibles et ne se limitent pas aux seuls documents et statistiques élaborés par l'Union.

La structure du rapport peut surprendre le lecteur par certaines répétitions : quelques statistiques de base et un résumé sont suivies par une évaluation du stade actuel du Marché Unique et par les recommandations politiques qui en découlent. Les progrès constatés dans les réformes structurelles déjà entreprises sont synthétisés dans une Annexe qui vient clore cette première partie. Le restant du rapport consiste en un « chapitre thématique », intitulé « Priorités pour la réalisation du Marché Unique ». A l'instar de la première partie, celle-ci s'achève par une bibliographie et une annexe méthodologique (« Quantification de l'impact des réformes structurelles recommandées »).

La plupart des données statistiques générales concernent non seulement l'UE mais aussi l'OCDE. A quelques exceptions près, les comparaisons ne sont pas très favorables à l'Union. Celle-ci apparaît comme étant une région où les jeunes sont plus rares et les seniors plus nombreux, avec une croissance économique moindre (1% contre 1,7% sur cinq ans), mais avec des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques plus élevées (+6,5%, respectivement +5,1%), sans que cela ne se reflète dans des

* Publication reviewed: *OECD Economic Surveys: European Union 2016*, Paris: OECD Publishing, 2016 [http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-eur-2016-en].

** Dr. Radu Nechita is an Associate Professor with the Department of European Studies and Governance, Faculty of European Studies at Babes-Bolyai University.
Contact: radunechita@gmail.com

indicateurs sociaux nettement supérieurs (cinq mois d'espérance de vie en plus, coefficient Gini quasi-identique, résultats inférieurs aux tests PISA etc.). Cependant, c'est le contraste sur le marché du travail retient le plus l'attention. Par rapport à l'OCDE, en UE28 on travaille 161 heures/an en moins, le taux de chômage y est supérieur, que ce soit le taux général (9,4% contre 6,8%), celui des jeunes (20,4% contre 13,9%) ou celui de longue durée (4,5% contre 2,5%). Certes, l'objet du rapport n'est pas d'analyser dans quelle mesure « le modèle social européen » est-il vraiment social ou bien représente-t-il un modèle à suivre. Pourtant, l'impact des réglementations sociales et du droit du travail sur le Marché Unique est à peine évoqué. Selon les auteurs du rapport, le filet de sécurité sociale représente une barrière sur le marché du travail seulement par son insuffisante « portabilité » d'un pays à l'autre.

Bien que la mobilité du facteur travail (y compris la meilleure intégration des migrants) représente un des trois axes du rapport, ses auteurs ne mentionnent pas l'éventuel impact des réglementations sociales (le niveau du salaire minimum et des prestations sociales dans chaque pays, leurs durées et conditions d'accès etc.) sur le fonctionnement et les dysfonctionnements des marchés de travail nationaux et européen.

En relation avec la crise des réfugiés, un des changements les plus marquants est la réduction massive des délais d'accès au marché du travail, notamment en Grèce, Portugal et Suède (accès presque immédiat). Ces délais restent parfois trop longs dans d'autres pays comme la France, la Hongrie, le Luxembourg (environ neuf mois) et le Royaume-Uni (un an), ce qui réduit les possibilités d'intégration des réfugiés dans les sociétés d'accueil.

Un marché du travail intégré à l'échelle européenne, similaire à celui des Etats-Unis reste un objectif lointain, et cela n'est pas imputable exclusivement aux barrières artificielles (administratives). Les facteurs non-politiques (diversité culturelle/linguistique) y sont pour beaucoup, comme le suggère la mobilité du travail entre les provinces canadiennes de langue différente, mobilité comparable à celle européenne. Pour les auteurs, cela représente d'ailleurs un des arguments en faveur d'une augmentation massive (« boost ») du financement public de l'apprentissage des langues, conçu de manière plus explicite comme appui aux travailleurs migrants.

Les deux autres axes du rapport sont représentés par la diversification des sources de financement des entreprises pour stimuler la

reprise et « l'approfondissement du Marché Unique et le support de la croissance verte par des réformes dans les secteurs à réseaux ».

En dehors des effets positifs sur la résistance aux chocs, la nécessité de la diversification des sources de financement des entreprises est justifiée par les auteurs par le contraste entre la zone Euro et les Etats-Unis. Dans le premier cas, leurs financements se font via les prêts bancaires (plus de 40%, en baisse) et seulement un peu plus de 10% (en légère hausse) par des obligations. Aux Etats-Unis, la situation est inversée, avec des chiffres similaires. Une des causes en est la persistance de la fragmentation des marchés financiers au long des frontières nationales, en dépit des indéniables progrès réalisés vers leur meilleure intégration. Comme remède, les auteurs recommandent la réduction des barrières réglementaires dans le marché des obligations d'entreprise (côté offre), une meilleure collecte et diffusion des informations sur la situation financière de PME, une harmonisation des procédures d'insolvabilité (côté demande).

Le troisième axe du rapport – la croissance verte et le développement des secteurs à réseaux – englobe plusieurs aspects du Marché Unique, parfois en convergence, parfois en opposition. Les réseaux mentionnés sont ceux du transport des ressources énergétiques (électricité, gaz), de personnes et de marchandises (routiers, ferroviaires, aériens) ou d'information (télécommunications). Cela concerne donc toutes les quatre libertés fondamentales.

Les auteurs mettent en évidence les progrès récents obtenus et les entraves qui persistent encore sur la voie d'une intégration des marchés nationaux jusqu'à un niveau comparable à celui constaté dans d'autres Etats fédéraux. Ces progrès doivent être rappelés, notamment en cette période de doute concernant les apports positifs du processus d'intégration économique européenne.

Les entraves les plus importantes identifiées par les auteurs concernent la libre circulation de services, mais elles sont présentes aussi dans le cas des personnes, des capitaux et des marchandises. Ils apprécient favorablement la prise de conscience et les efforts entrepris par la Commission Européenne pour la réduction des barrières administratives et des coûts non-nécessaires de la réglementation, notamment par une meilleure évaluation (ex ante et ex post) des réglementations.

Il existe une grande convergence entre l'analyse réalisée dans ce rapport (diagnostic et – surtout – solutions) et la vision « officielle » de l'Union Européenne. Sans surprise, la concurrence est généralement considérée comme désirable : c'est l'idée centrale de l'établissement d'un marché unique à l'échelle de l'Union et même au-delà (EEE, voire TTIP et autres accords d'association et/ou de libre-échange). Cependant, les vertus de la concurrence institutionnelle – c'est-à-dire la concurrence entre systèmes de règles formelles et informelles au sens de North ou de Hayek – ne sont pas mentionnées dans le rapport. Pourtant, la diversité institutionnelle de l'Europe en ferait un bon « laboratoire » d'étude des meilleurs arrangements institutionnels. L'éventuel choix n'est pas laissé aux individus mais il est réservé aux instances européennes par les auteurs du rapport, qui privilégient explicitement une approche harmonisatrice « top-down », au moins dans la longue liste des domaines mentionnés. Celle-ci comprend des domaines divers, comme la réglementation de faillites, la fiscalité, les réfugiés, le secteur financier (« produits financiers et véhicules d'investissement standardisés au niveau pan-Européen »), les transports, l'énergie etc.

Comparativement, les auteurs font moins de références à la reconnaissance mutuelle des normes, qui représente pourtant un des plus puissants moyens d'intégration des marchés. Un exemple retenu par les auteurs est celui de la reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles, qui (grâce aussi à la carte professionnelle européenne) a facilité une mobilité relativement plus élevée du personnel médical.

La multitude des recommandations destinées améliorer le fonctionnement du Marché Unique est synthétisée sur moins de deux pages (70-71). S'il fallait limiter cette synthèse à deux mots, ceux-ci seraient « harmonisation » et « simplification ».